



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

L'Absinthe confirmée comme indication géographique protégée (IGP)

Berne, 16.08.2012 - L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a confirmé dans sa décision sur opposition l'enregistrement de l'Absinthe, de la Fée verte et de La Bleue comme indications géographiques protégées (IGP). Dans sa décision, l'OFAG conclut que ces appellations revêtent le caractère de dénominations traditionnelles.

La mise à l'enquête de l'Absinthe, de la Fée verte et de La Bleue a soulevé 42 oppositions, dont 20 venant de l'étranger. Les principaux éléments invoqués par les opposants concernent le caractère générique des appellations, le principe de leur enregistrement comme IGP - et donc en tant que dénomination traditionnelle -, le conflit entre l'appellation Absinthe et le nom d'une variété végétale, ainsi que le préjudice à des marques et dénominations homonymes.

En Suisse, il est manifeste que ces appellations remplissent les conditions d'une dénomination traditionnelle et non d'une dénomination générique. Absinthe, Fée verte et La Bleue évoquent une eau-de-vie traditionnellement associée au Val-de-Travers, région ayant fait la réputation de ce produit. Il n'y a pas lieu d'accepter les demandes d'extension de l'aire géographique vu qu'une tradition n'est pas prouvée dans d'autres régions.

Finalement, l'OFAG estime que les marques, à défaut d'être protégées en Suisse, ne peuvent être invoquées et que l'intérêt public à enregistrer les dénominations en tant qu'IGP l'emporte sur l'intérêt privé des opposants à continuer de les utiliser sans devoir respecter le cahier des charges.

La décision de l'OFAG peut être attaquée dans un délai de 30 jours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Adresse pour l'envoi de questions:

Jürg Jordi, responsable Secteur communication, Office fédéral de l'agriculture OFAG, tél. +41 31 322 81 28

Auteur:

Office fédéral de l'agriculture
Internet: <http://www.blw.admin.ch>⁽¹⁾

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.blw.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
info@bk.admin.ch | [Informations juridiques](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>

